

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU LUNDI 15 FEVRIER 2010 A VOUZIER**

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Françoise BONOMME ; Françoise BUSQUET ; Françoise CAPPELLE ; Véronique DELEHAIE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Chantal GIOT ; Elisabeth HAQUIN ; Annie LECAMUS ; Sylvie LEFORT ; Solange MARTINEZ ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Régis BARRE ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; Francis CANNAUX ; Pierre CARBAJO ; Michel COLIN ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Maurice CREUWELS ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Pierre DEFORGES ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; François DEPAIX ; Bruno DESWAENE ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; René FRANCAERT ; Michel FRANCLLET ; Jean-Noël GARREZ ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELLOT ; Dominique GUERIN ; Dominique HARBOUT ; Hervé LAHOTTE ; Claude LAMBERT ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Guy LECLERCQ ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Jean-Pierre LELARGE ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; François MEENS ; Lionel MOREAU ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Guy PARIS ; Patrick PARIS ; Jean-Yves PIC ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; André POULAIN ; Guillaume QUEVAL ; Christophe RANSON ; Thierry RENAUX ; Alain RICKAL ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Luc VAUCHE.

**Représentés :** Mme Marie-Françoise GEILLE donne pouvoir à M. Michel COLIN ; M. René BOCQUET donne pouvoir à M. Frédéric MATHIAS ; M. Christian HULOT donne pouvoir à M. Bernard BESTEL ; Mme Ghislaine JAQUET donne pouvoir à Mme Françoise CAPPELLE ; M. André OUDIN donne pouvoir à M. Guy LECLERCQ ; M. Francis POTRON donne pouvoir à M. Jean-Pierre CORNEILLE ; M. Gilbert RENARD donne pouvoir à M. Dominique GUERIN.

**Absents excusés :** Mesdames Régine BRUSA ; Geneviève COSSON ; Pascale MELIN ; Christine NOIRET-RICHET ; Mireille TOUZELET ; Messieurs Jacques BOUILLON ; René BRUAUX ; Eladio CERRAJERO ; Bruno CHARBONNIER ; Pascal DELANDHUY ; Christian NOIZET.

**Absents non excusés :** Mesdames Patricia BRISSOT ; Marie-Ange BROUILLON ; Marie-Hélène FOURCART ; Messieurs Michel ADIN ; Joël CARRE ; Thierry CHARTIER ; Gilles COLSON ; Roger DERUE ; Bernard DUPONCHEEL ; Damien GEORGES ; Olivier GODART ; Philippe HENRY ; Michel HUAT ; Bruno JUILLET ; Didier LANGE ; Stéphane LECOESTER ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Pascal MARBAQUE ; Michel MICHAUX ; Christian MIELCAREK ; Jacky NIZET ; Jérôme PASSICOUSSET ; Jean Louis RAGUET ; Christophe RAILLOT ; Jean-Yves STEPHAN ; Bruno VALET ; Erol VAUCHEL.

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance à 19h45.

**Monsieur Raoul MAS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22  
DECEMBRE 2009**

Aucune remarque n'ayant été apportée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

## II - POINT D'INFORMATION SUR LES DECISIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Monsieur SIGNORET expose l'ensemble des décisions prises par délégation au Bureau depuis le 16 novembre 2009. Cette information n'appelle aucune observation du conseil de communauté.

## III - FINANCES

### a) Débat d'orientations budgétaires

Monsieur SIGNORET commente brièvement le bilan financier 2009 présenté ci-dessous.

### SITUATION RESULTATS 2009 TOUS LES BUDGETS

BUDGET GENERAL					
	DEPENSES 2009	RECETTES 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2008	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2009
FONCTIONNEMENT	1 292 725,49	2 179 371,04	886 645,55	1 346 436,65	2 233 082,20
dont rattachement charges et produits en fonctionnement	1 960,92	39 858,01			
INVESTISSEMENT	328 593,46	251 838,19	-76 755,27	224 054,74	147 299,47
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>1 621 318,95</b>	<b>2 431 209,23</b>	<b>809 890,28</b>	<b>1 570 491,39</b>	<b>2 380 381,67</b>

DECHETS MENAGERS					
	DEPENSES 2009	RECETTES 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2008	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2009
FONCTIONNEMENT	1 679 973,66	1 789 866,42	109 892,76	686 153,93	796 046,69
dont rattachement charges et produits en fonctionnement	56 110,67	196,50			
INVESTISSEMENT	53 194,01	115 558,78	62 364,77	157 191,78	219 556,55
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>1 733 167,67</b>	<b>1 905 425,20</b>	<b>172 257,53</b>	<b>843 345,71</b>	<b>1 015 603,24</b>

**NOCTURNIA**

	DEPENSES 2009	RECETTES 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2008	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2009
FONCTIONNEMENT	784 335,29	404 351,99	-379 983,30	-226 590,41	-606 573,71
INVESTISSEMENT	478 082,21	436 636,15	-41 446,06	150 183,07	108 737,01
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>1 262 417,50</b>	<b>840 988,14</b>	<b>-421 429,36</b>	<b>-76 407,34</b>	<b>-497 836,70</b>

**MAISON DE LA RECHERCHE**

	DEPENSES 2009	RECETTES 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2008	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2009
FONCTIONNEMENT	247 132,35	215 869,96	-31 262,39	-162 287,79	-193 550,18
dont rattachement charges et produits en fonctionnement		20 250,00			
INVESTISSEMENT	21 669,98	69 272,80	47 602,82	42 540,84	90 143,66
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>268 802,33</b>	<b>285 142,76</b>	<b>16 340,43</b>	<b>-119 746,95</b>	<b>-103 406,52</b>

**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE BUZANCY**

	DEPENSES 2009	RECETTES 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2008	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2009
FONCTIONNEMENT	1 324 639,67	1 319 613,05	-5 026,62	-155,83	-5 182,45
INVESTISSEMENT	993 382,21	1 214 124,43	220 742,22	-109 420,77	111 321,45
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>2 318 021,88</b>	<b>2 533 737,48</b>	<b>215 715,60</b>	<b>-109 576,60</b>	<b>106 139,00</b>

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE VOUZIERIS**

	DEPENSES 2009	RECETTES 2009	RESULTAT EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2008	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2009
FONCTIONNEMENT	700 536,93	677 589,36	-22 947,57	-29 232,62	-52 180,19
INVESTISSEMENT	675 622,23	641 260,14	-34 362,09	23 182,92	-11 179,17
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>1 376 159,16</b>	<b>1 318 849,50</b>	<b>-57 309,66</b>	<b>-6 049,70</b>	<b>-63 359,36</b>

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	2 171 642,36
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	665 878,97
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>	<b>2 837 521,33</b>

Le pré bilan financier n'appelant aucune observation du conseil, monsieur SIGNORET laisse la parole à monsieur COLIN, vice-président en charge des finances qui présente les orientations budgétaires.

Type de dépense	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2009/BP2010	Argumentation
<b>DECHETS MENAGERS</b>						
<b>Ordures Ménagères – Investissement dépenses</b>						
Emprunts	D	16 955,00 €	16 953,45 €	1,55 €	16 955,00 €	stabilité
Immobilisations incorporelles	D	0,00 €	0,00 €	0,00 €		A prévoir si achat d'un logiciel de facturation RI
Immobilisations corporelles	D	210 172,78 €	9 259,80 €	200 912,98 €	210 000,00 €	stabilité <i>prévision pour achat de véhicule de collecte OM</i>
Dépenses imprévues	D	18 000,00 €		18 000,00 €		<i>équilibre de section</i>
Immobilisations en cours	D	686 153,93 €		686 153,93 €	686 000,00 €	stabilité <i>aménagement des déchèteries mobiles</i>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	D	26 981,00 €	26 980,76 €	0,24 €	27 000,00 €	stabilité <i>reprises de subvention</i>
<b>Ordures Ménagères – Investissement recettes</b>						
Virement de la section d'exploitation	R	686 153,93 €		686 153,93 €	686 153,93 €	virement de l'excédent de fonctionnement SICROM après engagement des travaux
Dotations, fonds divers	R		1 889,00 €	-1 889,00 €	104 333,00 €	subvention Etat pour les déchèteries
Opérations d'ordre de transfert entre sections	R	114 917,00 €	113 669,78 €	1 247,22 €	115 000,00 €	stabilité <i>dotation aux amortissements</i>
TOTAL investissement hors résultat reporté	D	958 263 €	53 194 €	905 068,70 €	939 955 €	
	R	801 071 €	115 559 €	685 512,15 €	905 487 €	
				-34 468 €		

Type de dépense	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
<b>NOCTURNIA</b>						
<b>NOCTURNIA – Fonctionnement dépenses</b>						
Charges à caractère général	D	157 900 €	129 939,37 €	27 960,63 €	158 000,00 €	<i>pas d'évolution notable</i> Actions de promotion, fonctionnement parc à loups (4500), entretien filets suspendus (4600)
Charges de personnel	D	199 273 €	187 210,64 €	12 062,36 €	200 000,00 €	<i>pas d'évolution notable</i> Maintien du personnel sur schéma 2009
Dotations aux amortissements	D	450 354,10 €	431 236,15 €	19 117,95 €	450 000,00 €	<i>pas d'évolution notable sauf début amortissement filets et cabane</i> Maintien du plan d'amortissement 2009 avec filets suspendus et cabane du chercheur
Charges financières	D	35 509,94 €	38 909,94 €	-3 400,00 €	36 000,00 €	<i>pas d'évolution notable</i>
Charges exceptionnelles	D	500 €	308 €	192,00 €	500,00 €	<i>pas d'évolution notable</i>
<b>NOCTURNIA – Fonctionnement recettes</b>						
Atténuation de charges	R	6 500,00 €	3 706,95 €	2 793,05 €	- €	plus d'inscription du CAV
reprise de subventions	R	251 725,30 €	248 631,60 €	3 093,70 €	250 000,00 €	<i>pas d'évolution notable</i> subv cabane et filets en attente
Produits des services	R	130 000,00 €	137 901,21 €	-7 901,21 €	140 000,00 €	<i>légère hausse</i>
Dotations, subventions	R		14 112,23 €		35 700,00 €	CAV sur 12 mois et DDR (24000)
Subventions exceptionnelles	R	681 902,15 €	0,00 €	681 902,15 €		subvention du budget général (606745 € pour 2009) et 2010
<b>TOTAL fonctionnement</b>	D	843 537,04 €	787 604,10 €		844 500 €	
	R	1 070 127,45 €	404 351,99 €		425 700 €	
		-455 311,74 €	-383 252,11 €		-418 800 €	

Type de dépense	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
<b>NOCTURNIA</b>						
<b>NOCTURNIA – Investissement dépenses</b>						
Reprises de subventions	D	251 725 €	248 631,60 €	3 093,70 €	250 000,00 €	<i>stabilité</i> démarrage de l'amortissement des subventions en 2011
Emprunts	D	95 966,24 €	95 966,24 €	0,00 €	99 621,58 €	<i>stabilité</i> pas de nouvel emprunt prévu
Immobilisations incorporelles	D	4 000 €	814,78 €	3 185,22 €	4 000,00 €	
Immobilisations corporelles	D	119 417,63 €	55 403,26 €	64 014,37 €	77 881,30 €	<i>fournitures parc et matériels fonctionnement parc</i>
Immobilisations en cours	D	290 628,00 €	77 094,17 €	213 533,83 €	375 230,43 €	<i>hausse</i> <i>parc à loups, accueil, 1/2outils (extension filets ?)</i>
<b>NOCTURNIA – Investissement recettes</b>						
Dotations aux amortissements	R	450 354,10 €	431 236,15 €	19 117,95 €	450 000,00 €	<i>stabilité</i> à affiner avec démarrage amortissement filets
Dotations, fonds divers	R	42 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €	66 276,76 €	<i>20000 au titre 2009 + FCTVA sur parc à loups et accueil</i>
Subventions d'investissement	R	159 200,00 €	5 400,00 €	153 800,00 €	260 000,00 €	<i>toutes subventions présentation outils exclue</i>
<b>TOTAL investissement</b>	D	761 737 €	477 910 €		806 733 €	
	R	651 554 €	436 636 €		776 277 €	

Type de dépense	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
<b>CERFE</b>						
<b>Fonctionnement dépenses</b>						
Charges à caractère général	D	38 780,00 €	27 891,46 €	10 888,54 €	45 866,00 €	légère hausse baisse liée à locations briquenay et téléphonie arrêtés et exemption de TF. Hausse de 12866 € liée aux analyses génétiques "petits carnivores"
Charges de personnel	D	129 799,97 €	119 085,50 €	10 714,47 €	182 000,00 €	hausse Deux chargés de mission pour petits carnivores, 1 année entière
Dotations aux amortissements	D	29 238,07 €	29 238,07 €	0,00 €	35 000,00 €	légère hausse <i>démarrage amortissements navimeles</i>
Charges exceptionnelles	D	75 000,00 €	70 917,32 €	4 082,68 €	60 000,00 €	<i>deux étudiants arrêtent en octobre. Deux doctorants prévus pour le projet petits carnivores, titres annulés 2000</i>
<b>Fonctionnement recettes</b>						
Atténuation de charges	R		6 475,01 €	-6 475,01 €	- €	rien de prévu en 2010
Reprise de subventions	R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Hausse démarrage des reprises de subvention sur investissements navimeles
Produits des services	R	4 200,00 €	4 705,63 €	-505,63 €	1 000,00 €	Baisse <i>Plus de loyers mais maintien de recettes formation</i>
Dotations, subventions	R	164 500,00 €	203 590,32 €	-39 090,32 €	197 926,00 €	hausse par rapport au BP 2009 <i>Bourses + aide sur contrat de RH + subvention de fonctionnement "petits carnivores" (chargés de mission, fonctionnement et analyses génétiques)</i>
Subventions exceptionnelles	R	266 495,83 €	1 099,00 €	265 396,83 €		subvention d'équilibre du BG vers budget CERFE
<b>TOTAL fonctionnement</b>	D	272 818,04 €	247 132,35 €	25 685,69 €	322 866 €	
	R	435 195,83 €	215 869,96 €	219 325,87 €	203 926 €	

Type de dépense	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
<b>CERFE</b>						
<b>Investissement dépenses</b>						
prise de subvention	D	- €	- €	- €	5 000,00 €	démarrage des reprises de subvention sur investissements navimeles
dépenses prévues	D	6 800 €	0,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €	pas d'évolution
amobilisations corporelles	D	800 €	0,00 €	800,00 €	0,00 €	prévision pour achat de logiciel
amobilisations corporelles	D	90 578,91 €	21 669,98 €	68 908,93 €	26 000,00 €	véhicule non acheté en 2009 rebudgété pour 2010, navimeles 2010, équilibre de la section
amobilisations en cours	D	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	pas d'investissements lourds programmés
<b>Investissement recettes</b>						
dotations aux amortissements	R	29 238,07 €	29 238,07 €	0,00 €	35 000,00 €	augmentation de la dotation par démarrage amortissement matériels navimeles
dotations, fonds versés	R	4 000,00 €	2 964,00 €	1 036,00 €	2 500,00 €	FCTVA sur derniers investissements navimeles
subventions investissement	R	22 400,00 €	37 070,73 €	-14 670,73 €	10 000,00 €	subventions navimeles 2010
TOTAL investissement	D	98 179 €	21 670 €		37 800,00 €	
	R	55 638 €	69 273 €		47 500 €	



Type de dépense	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
<b>Budget Général</b>						
<b>Fonctionnement dépenses</b>						
Charges à caractère général	D	272 501 €	237 943,64 €	34 557,36 €	275 000,00 €	<i>Pas d'évolution</i> RSP (11000 €)
Charges de personnel	D	471 290 €	455 755,52 €	15 534,48 €	504 990,00 €	<i>hausse</i> recrutement de deux animateurs RSP
Dépenses imprévues	D	242 500 €	0,00 €	242 500,02 €		inscription de 7,5 % du budget
Dotations aux amortissements	D	141 383,56 €	140 592,80 €	790,76 €	141 383,56 €	
Autres charges de gestion courante	D	484 212,66 €	398 172,56 €	86 040,10 €	1 240 123,00 €	<i>indemnités élus, subv piscine (235000), Tourelles, FJEP (OTAA moins 61000), subventions 2009 aux budgets annexes</i>
Charges financières	D	48 888,22 €	48 831,74 €	56,48 €	49 000,00 €	<i>pas d'évolution</i> emprunt pour Aire d'accueil ?
Charges exceptionnelles	D	1 805 860,79 €	11 429,23 €	1 794 431,56 €	93 000,00 €	<i>dont subvention OTAA (78000), solidarité étudiants (15000)</i>
<b>Fonctionnement recettes</b>						
Atténuation de charges	R	6 500,00 €	13 751,84 €	-7 251,84 €		remboursement d'arrêts maladie
Reprises de subvention	R	63 650,60 €	63 650,60 €	0,00 €	63 650,60 €	<i>pas d'évolution</i>
Produits des services	R	19 500,00 €	13 457,87 €	6 042,13 €		<i>taxe de séjour basculée en impôts et taxes (15000)</i>
Impôts et taxes	R	1 402 000,00 €	1 380 656,00 €	21 344,00 €	1 417 000,00 €	<i>évolution des taux à débattre, taxes de séjour (15000)</i>
Dotations, subventions	R	528 148,00 €	597 631,20 €	-69 483,20 €	819 148,00 €	<i>hausse</i> DGF +250000€, aide RSP (10000), trois contrats aidés
Autres produits de gestion	R	90 000,00 €	107 198,80 €	-17 198,80 €	90 000,00 €	<i>stabilité</i> pas de nouveaux logements
Subventions exceptionnelles	R	10 000,00 €	3 024,73 €	6 975,27 €	10 000,00 €	
<b>TOTAL fonctionnement</b>	D	3 466 636,25 €	1 292 725,49 €	2 173 910,76 €	2 303 496,56 €	
	R	2 119 798,60 €	2 179 371,04 €	-59 572,44 €	2 399 798,60 €	

Type de dépense	Exercice 2009			Exercice 2010		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
<b>Budget Général</b>						
<b>Investissement dépenses</b>						
Dépenses imprévues	D	76 840,00 €	0,00 €	76 840,00 €		équilibre de la section, limité à 7,5 % du budget
Reprise de subvention	D	63 650,60 €	63 650,60 €	0,00 €	63 650,60 €	stabilité
Emprunts et dettes	D	70 872,18 €	69 015,35 €	1 856,83 €	70 872,18 €	stabilité un nouvel emprunt à prévoir pour l'Aire d'accueil
Immobilisations incorporelles	D	28 000 €	12 584,26 €	15 415,74 €	28 000,00 €	stabilité étude piscine à achever, étude OPAH, Plan climat
Subventions d'équipement	D	70 000 €	62 338,18 €	7 661,82 €	120 000,00 €	augmentation car montée en charge de l'ORAC subvention pour toitures facades, avance FISAC dans le cadre de l'ORAC
Immobilisations corporelles	D	254 336,40 €	82 548,14 €	171 788,26 €	50 000,00 €	véhicules achetés sur exercice 2010 (logan + RSP mobile), parc informatique, équilibre de section
Immobilisations en cours	D	670 000,00 €	38 456,93 €	631 543,07 €	670 000,00 €	stabilité réalisation des deux derniers logements communaux, Aire d'accueil
Autres immobilisations foncières	D	72 767,08 €	0,00 €	72 767,08 €	74 000,00 €	réalisation des avances prévues sur exercice 2009 avance du BG vers budgets zones
<b>Investissement recettes</b>						
Dotations aux amortissements	R	141 383,56 €	140 592,80 €	790,76 €	141 383,56 €	stabilité
Dotations, fonds divers	R	75 807,00 €	9 078,00 €	66 729,00 €	75 807,00 €	FCTVA pour travaux
Subventions d'investissement	R	570 244,00 €	97 467,64 €	472 776,36 €	480 000,00 €	mêmes subventions que 2009 pour logements, aire d'accueil, FISAC
Emprunts et dettes	R	294 976,96 €	4 699,75 €	290 277,21 €	300 000,00 €	emprunt Aire d'accueil et logements
<b>TOTAL investissement</b>	D	1 306 466 €	328 593 €	977 873 €	1 002 523 €	
	R	1 082 412 €	251 838 €	830 573 €	997 191 €	

Budget Déchets ménagers : Pour répondre à la question de M. DEGLAIRE, M. SIGNORET précise que les impayés provisionnés en 2009 seront constatés sur 2010.

Budget CERFE : Il est précisé que les charges de personnel sont prévues pour l'année entière tout en sachant que le transfert vers l'URCA pourrait intervenir pour septembre / octobre.

Les orientations budgétaires 2010 sont caractérisées par la poursuite des objectifs 2009, soit l'aménagement d'une zone d'activités à Vouziers, dont le coût de réalisation fera l'objet d'une décision modificative dès lors que le plan de financement définitif sera arrêté, de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, la construction des déchèteries mobiles, les emprunts en cours et la poursuite des amortissements sur la scénographie « Nocturnia ».

Pour répondre à une question de Mme CAPPELLE, Monsieur SIGNORET indique que la question d'augmenter la fiscalité n'est pas tranchée. Cela dépendra de la réforme de la taxe professionnelle. En fonction des investissements à réaliser et notamment de la piscine, le déficit d'exploitation prévisible nécessitera sans doute de dégager des capacités financières supplémentaires. S'agissant du dossier Piscine, une étude est en cours mais même en se limitant à 600 000 / 700 000 de déficit, il faut en tenir compte. Il est précisé que les modalités de financement du Conseil Général pour des équipements aquatiques sont en passe d'être modifiées. Cela nécessitera sans doute de définir des priorités dans la réalisation de nos projets.

Concernant la zone d'activités de Vouziers, des inquiétudes existent également sur le financement étant précisé qu'un dossier a été déposé au titre du FNADT dans le cadre du contrat de développement économique 2007-2013.

Monsieur JC ETIENNE indique que la tendance actuelle du Conseil Général des Ardennes serait de bloquer les financements sur 5 ans.

Monsieur SIGNORET relève qu'après contact pris auprès des services du Conseil Général, les financements seraient uniquement gelés pour 2010.

Compte tenu de ces incertitudes, les prévisions budgétaires sont difficiles à évaluer.

**Le conseil communautaire approuve ces orientations budgétaires.**

*b) EPIC : Validation du budget 2010*

Le 1<sup>er</sup> comité de direction de l'EPIC s'est réuni le 21 janvier dernier qui a notamment, validé le budget 2010 lequel figure ci-dessous.

## BP 2010 OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Imputation	Sens	Libellé imputation	Article	Pour mémoire budget 2009	BP 2010	Commentaires
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
D023	D	Virement à la section d'investissement			2 327,29	
<b>CH 011</b>						
D6061	D	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	6061	2 296,53	3 000,00	Eau/gaz
D6063	D	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6063	183,00	183,00	
D6064	D	Fournitures administratives	6064	441,00	600,00	
D6068	D	Autres matières et fournitures	6068	5 256,00	7 500,00	Reversement vente livres, billets
D6132	D	Locations immobilières	6132	6 192,00	6 500,00	Loyer
D6134	D	Locations mobilières	6134	727,42	800,00	Location photocopieur
D6156B	D	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	6156B		600,00	
D6156	D	Maintenance	6156		70,00	Maintenance incendie
D6168	D	Autres	6168	895,30	900,00	Assurance
D618	D	Divers	618	278,00	1 600,00	Formation, eboré/Union
D6228	D	Divers	6228			
D6231	D	Annonces et insertions	6231			
D6236	D	Catalogues et imprimés	6236	4 575,09	11 400,00	Agendas, brochures
D6238	D	Divers	6238	500,00	4 000,00	Manifestation, salons, Note d'Argonne
D6251	D	Voyages et déplacements	6251	2 400,00	3 600,00	
D6256	D	Missions	6256		500,00	
D6361	D	Frais d'affranchissement	6361	885,48	1 500,00	
D6362	D	Frais de télécommunications	6362	1 378,38	2 050,00	Téléphone/fax/internet/web
D637	D	Services bancaires et assimilés	637	87,52	80,00	Gestion compte bancaire
D6281	D	Concours divers (cotisations...)	6281	687,00	963,00	FNOTSI, FROTSI, LUDOTSI
D6388	D	Autres	6388		80,00	Redevance Cm
D63513	D	Autres impôts locaux	63513			
<b>TOTAL CH 011</b>					<b>46 026,00</b>	
<b>CH 012</b>						
D6332	D	Cotisations versées au F.N.A.L.	6332			
D6336	D	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique	6336			
D6411	D	Salaires, appointements, commissions de base	6411	47 382,18	50 293,38	
D6413	D	Primes et gratifications	6413			
D6414	D	Indemnités et avantages divers	6414			
D6415	D	Supplément familial	6415			
D6451	D	Cotisations à l'URSSAF	6451			
D6453	D	Cotisations aux caisses de retraite	6453			
D6454	D	Cotisations aux ASSEDHC	6454			
D6458	D	Cotisations aux autres organismes sociaux	6458			
D6475	D	Médecine du travail, pharmacie	6475	150,00	150,00	
D648	D	Autres charges de personnel	648			
<b>TOTAL CH 012</b>					<b>50 443,38</b>	
<b>CH 66</b>						
D66111	D	Intérêts réglés à l'échéance	66111	137,48	95,42	
<b>CH 67</b>						
D678	D	Autres charges exceptionnelles	678			
<b>CH 643</b>						
D6811	D	Cotisations aux amortissements des immobilisations incorporelles et	6811	2 681,00	3 343,15	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>102 235,24</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>CH 76</b>						
R706	R	Prestations de services	706	300,00	300,00	
R707	R	Ventes de marchandises	707	7 837,00	9 000,00	Vente livres-billets
<b>CH 74</b>						
R74	R	Subventions d'exploitation	74		18 000,00	Produit taxe de séjour
<b>CH 77</b>						
R777	R	Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	777			
R778	R	Autres produits exceptionnels	778		77 935,24	Subvention BG 2C2A
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>102 235,24</b>	

## BP 2010 OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Imputation	Sens	Libellé imputation	Article	Pour mémoire budget 2009	BP 2010	Commentaires
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
<b>CH 21</b>						
D2183	D	Matériel de bureau et matériel informatique	2183			
D2184	D	Mobilier	2184			
D2188	D	Autres	2188		5 000,00	
<b>CH 16</b>						
D1641	D	Emprunts en euro	1641	1 382,36	1 444,42	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>6 444,42</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
R021	R	Virement de la section d'exploitation		21	2 327,29	
<b>CH 10</b>						
R10222	R	/C/TVA	10222		773,98	
<b>CH 040</b>						
R2808	R	Autres immobilisations incorporelles	2808	1023,06	1 683,88	Création Site internet-Licence Premium
R28145	R	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	28145	1259,11	1 373,57	Aménagement magasin
R28183	R	Matériel de bureau et matériel informatique	28183	369,92	285,70	Micro ordinateur + portable ASPIRE
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>6 444,42</b>	

Monsieur SIGNORET précise que l'EPIC vote son budget mais qu'il revient au conseil communautaire d'en délibérer. Il indique également que le produit de la taxe de séjour sera utilisé pour la promotion touristique du territoire, et est notamment inscrit en dépenses de fonctionnement au 6236.

Le conseil communautaire approuve le budget de l'EPIC, à l'unanimité.

*c) Délibération complémentaire*

Monsieur FORGET précise qu'à l'exception d'éventuels reste à réaliser, il n'est pas possible de faire de dépenses d'investissement avant le vote du budget. Aussi, afin de pouvoir procéder aux mandatements pour régler nos prestataires, il convient de valider les dépenses d'investissement concernant un attelage et une bâche, un bac pour collecter les ordures ménagères, les investissements de la piscine, et pour le Parc Argonne Découverte, des photos achetées, l'alimentation des loups ainsi que l'aménagement du parc à loups.

Le conseil communautaire autorise les dépenses d'investissement présentées, à l'unanimité comme suit :

**Budget déchets ménagers**

CH 21 Article 2182 – Matériel de transport : 1 000 € (achat d'un attelage et d'une bâche)

CH 21 Article 2188 – Autres immobilisations incorporelles : 1 200 € (achats de bacs)

**Budget général**

CH 204 – Article 20414 – Subventions d'équipement versées aux communes : 20 000 € (travaux piscine)

**Budget Parc Argonne Découverte – Nocturnia**

CH 20 – Article 205 – Concessions et droits similaires : 3 200 € (cession de droits d'images)

CH 21 – Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 2 000 € (matériel de stockage aliments pour les loups, électrificateur, abreuvoir, transformateur)

CH 23 – Article 2313 – Immobilisations en cours – Construction : 2 200 € (location pelleuse, broyage de branches dans l'enclos, photos déco pour aménagement du Parc à loups).

#### **IV - ADMINISTRATION GENERALE**

- a) *Appel à candidatures pour un siège en commission Economie (canton de Monthois) et un siège en commission Travaux et Habitat (canton de Monthois)*

Monsieur Fabrice LEFEVRE propose sa candidature pour le siège en commission Economie. Cependant, aucun candidat ne se présente pour siéger en commission Travaux et Habitat.

Monsieur Fabrice LEFEVRE est élu membre de la commission Economie, à l'unanimité.

- b) *Pôle d'excellence rurale : présentation de l'état d'avancement du dossier*

Monsieur FORGET précise qu'il faut déposer les dossiers soit le 20 février 2010, soit le 20 août 2010. La communauté de communes va essayer de le faire pour le 20 février car elle a, dans l'éventualité d'un refus, la possibilité de déposer à nouveau un dossier pour le 20 août. Il indique, également, que l'enveloppe attribuée semble plus importante en février.

Monsieur FORGET indique que le cahier des charges est très serré. Les services ont travaillé sur ce qui pourrait composer notre dossier, quatre priorités en ressortent :

- ✓ Des pôles d'excellence pour la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;
- ✓ Des pôles d'excellence pour la valorisation et la gestion des bio ressources ;
- ✓ Des pôles d'excellence pour l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations ;
- ✓ Des pôles d'excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et de services localisés.

Les projets sont orientés vers les capacités économiques du territoire mais également vers les services à la personne. Les dossiers doivent être complets et tournés vers une démarche innovante. Il faut justifier d'un partenariat avec une entreprise ou une association et être cohérent, l'Etat vérifie l'état d'implication du partenaire.

### ***Action 1 Valorisation des ressources énergétiques propres***

#### **Mesure 1 Biomasse - Plates-formes Bois-Energie**

La 2C2A dispose des ressources nécessaires pour permettre le développement d'une filière locale « Bois-énergie ». Mais celle-ci est insuffisamment exploitée (60% de sa capacité de renouvellement). En effet, le territoire ne dispose pas des moyens logistiques suffisants (voies d'accès, stockage, approvisionnement...). Il est donc nécessaire de créer une filière locale dédiée par l'installation d'un réseau de plates-formes communales.

#### **Mesure 2 Biomasse - Chaufferie Bois**

En parallèle à la mise en oeuvre d'une filière locale de bois énergie par le biais de la création d'un réseau de micro plates-formes, il est nécessaire de maintenir un dispositif incitatif de promotion et d'installation de chaudières bois et de renouvellement des équipements traditionnels de chauffage en bois bûche.

Les objectifs :

- ✓ Inciter financièrement les particuliers à renouveler leur équipement de chauffe vers les chaudières bois et inserts de dernière génération
- ✓ Promouvoir la filière bois-énergie (bois déchiqueté, granulés et bûches)
- ✓ Participer à l'effort départemental dans la production d'énergies renouvelables

#### **Mesure 3 Usine de méthanisation des déchets organiques**

A l'heure actuelle, il n'existe pas de structures permettant le recyclage des rejets organiques et la production d'énergie renouvelable sous forme de biogaz dans cette zone géographique, alors que les ressources y sont présentes.

#### **Mesure 4 Parc éolien à Machault**

La France est le 2<sup>ème</sup> plus grand gisement de vent en Europe. Le département des Ardennes est naturellement bien situé pour profiter de cette source d'énergie inépuisable. Le territoire souhaite accueillir le premier parc éolien français.

Monsieur FORGET précise que le projet de Machault est porté par la société WINDVISION.

#### **Mesure 5 Développer un équipement aquatique énergétiquement économe**

Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics locaux devient une priorité. Les piscines sont des équipements par nature consommateurs d'importantes quantités d'énergie. L'exemplarité énergétique visée par le territoire ne peut pas être atteinte sans mettre en oeuvre une démarche globale de résorption des besoins énergétiques du nouvel équipement communautaire, en remplacement de l'existant, et de valorisation des énergies renouvelables.

Objectifs :

- ✓ Maîtriser la consommation énergétique d'un équipement aquatique par la mise en oeuvre d'une méthodologie HQE et d'objectifs BBC
- ✓ Préchauffer l'eau du centre aquatique grâce à l'utilisation de la technologie solaire thermique en appoint à d'autres sources d'énergie de type bois et/ou photovoltaïque

#### **Mesure 6 Maîtriser les besoins énergétiques des activités publiques**

Le renforcement des compétences de la communauté de communes est un constat sans appel. Des compétences plus variées, et en lien direct avec les habitants du territoire nécessite la mise en oeuvre d'un projet

d'extension de ses locaux afin s'assurer l'accueil du public et sa sensibilisation aux énergies renouvelables notamment grâce à un point info-énergie. La conception de ces locaux répondra aux objectifs de maîtrise des besoins énergétiques nécessaires au fonctionnement administratif de la 2C2A tout en assurant un support de choix en matière de sensibilisation du public.

### ***Action 2 Développement Local***

#### **Mesure 1 Aménagement d'une Pépinière d'Entreprises ENR**

Il n'existe pas de pôle de compétences centré sur l'offre de services dans le domaine des ENR. Il s'agit donc de mettre en évidence ce secteur d'activité porteur dans un bâtiment qui reflète cette volonté d'exemplarité sur le territoire.

Objectifs :

- ✓ Bâtir une pépinière d'entreprises spécialisée ENR
- ✓ Faire de Vouziers, une vitrine du savoir-faire local en matière d'ENR et permettre aux entreprises locales de se positionner sur les marchés de demain
- ✓ Bâtiment à la norme HQE, voire BBC

#### **Mesure 2 Transports électriques**

Développer un service de proximité grâce et par des transports individuels propres (électriques), améliorera la mobilité, les services de proximité, à l'intérieur du territoire, ceci en respectant l'objectif initial de Croissance Durable.

Objectifs :

- ✓ Optimiser l'utilisation de véhicules électriques dédiés au fonctionnement des services publics et permettant l'activité de tourisme industriel
- ✓ Développer l'offre de mobilité sur le territoire pour les différents types de population.
- ✓ Développer les transports propres dans une stratégie de Croissance Durable.

### ***Action 3 Communication autour des énergies renouvelables.***

#### **Mesure 1 Sensibilisation du Public**

De tels projets suscitent commentaires et oppositions. Des actions d'information doivent être organisées pour obtenir le soutien, ou au moins, l'assentiment de la population locale.

Objectifs :

- ✓ Transmettre les informations nécessaires à la bonne compréhension des projets
- ✓ Engager la population dans cette démarche

#### **Mesure 2 Tourisme industriel**

La communication doit se faire sur la durée, de l'installation à la mise en exploitation, il faut satisfaire à la curiosité du public en proposant des circuits pédagogiques.

Mise en place de circuit de visite à vélo, vélo électrique et voiturette électrique sur le thème de l'éolien et du patrimoine naturel local en créant ou aménageant les sentiers de randonnée.

Organisation de journées touristiques vers les différents sites déjà en exploitation, concernant les différentes actions (méthanisation, solaire, éolien).

Après débat, le conseil communautaire accepte de déposer un dossier tel que présenté, le 20 février 2010, à l'unanimité.

## **V - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

### ***a) Création des emplois saisonniers pour la saison 2010 du Parc Argonne Découverte***

Afin de permettre le fonctionnement du site Parc Argonne Découverte / Nocturnia pour la saison 2010, il est proposé de créer les emplois saisonniers suivants, à temps complet, étant précisé que ces emplois seront occupés par des agents non titulaires conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée (besoin saisonnier d'une durée maximale de 6 mois).

Madame ODIENNE précise que ces emplois sont identiques à ceux créés l'an passé.

- Technicien supérieur (Responsable restauration et cafétéria)  
Poste ouvert à compter du 15 mars 2010, d'une durée de 6 mois.  
Rémunération : IB 322 , IM : 308
- Adjoint technique de 2ème classe (Serveur) :  
Poste ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, d'une durée de 6 mois  
Rémunération : IB 297 , IM : 292
- Deux emplois d'adjoint administratif de 2ème classe (agent d'animation et d'accueil) :  
Ouverts à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010, d'une durée de 6 mois chacun  
Rémunération : IB 297, IM 292
- Adjoint technique de 2ème classe (cuisinier) :  
Poste ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 d'une durée de 2 mois  
Rémunération : IB 297 , IM : 292

Monsieur LAHOTTE souligne que l'emploi de responsable de restauration et cafétéria est d'une durée de 6 mois. Il demande donc si cela sous-entend que le restaurant fermera en octobre.

Monsieur SIGNORET répond que pour le moment cela est envisagé ainsi mais qu'il sera sans doute nécessaire d'étudier cet aspect ultérieurement.

**Le conseil communautaire accepte la création des emplois saisonniers pour la saison 2010 du Parc Argonne Découverte, à l'unanimité.**

*b) Création d'un emploi occasionnel pour 2010*

Dans un souci de continuité du service, il est proposé au conseil de Communauté de créer un emploi occasionnel de manière à faire face, si le besoin en était, à l'absence prolongée d'un agent ou à une surcharge de travail.

Cet emploi serait créé sur la base de l'alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (besoin occasionnel) d'une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois, à titre exceptionnel.

**Le conseil communautaire accepte la création d'un emploi occasionnel pour 2010, à l'unanimité.**



## c) Tableau des effectifs 2010

Il est proposé au Conseil de Communauté de fixer le tableau des effectifs de la 2C2A de la façon suivante à compter du 01/01/2010 :

Fonction	Emploi	Cat	Statut	Temps travail
<b>Administration Générale</b>				
Directeur Général des Services	DGS (emploi fonctionnel)	A	T	TC
Adjointe au Directeur, chargée des ressources humaines	Rédacteur	B	T	TC
Secrétaire de Direction	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	T	TC
Resp suivi budgétaire et financier	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	T	TC
Agent suivi budgétaire	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	T	TC
Secrétaire d'accueil	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	T	TC
Secrétaire	C.A.E		NT	20h / 26h
Chargé de développement touristique	Attaché territorial	A	NT	TC
Chargé de mission Economie	Attaché territorial	A	NT	TC
Animatrice ORAC	Rédacteur territorial	B	NT	TC
Chargé de mission Pays	Attaché territorial	A	NT	TC
Technicienne Habitat et Travaux	Technicien territorial	B	NT	TC
Chargé de communication	Attaché territorial	A	NT	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	T	TNC
Chargé de l'étude « Chevêches et vergers » (du 18/01 au 17/04/2010)	Technicien territorial	B	NT	TC
<b>POSTES VACANTS</b>				
	Attaché principal	A		TC
	Attaché territorial	A		TC
	Rédacteur territorial	B		TC

2C2A/CERFE				
Responsable Recherche et développement	Ingénieur territorial	A	NT	TC
Responsable Recherche et exploitation	Attaché territorial	A	NT	TC
Chargé d'étude « Petits carnivores »	Ingénieur territorial	A	NT	TC
Chargé d'étude « Petits carnivores »	Ingénieur territorial	A	NT	TC
Parc Argonne Découverte				
Responsable d'exploitation	Attaché territorial	A	NT	TC
Responsable animalier et animateur	Technicien territorial	B	NT	TC
Agent technique	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	T	TC
Agent d'accueil	Contrat d'avenir		NT	26h semaine
Environnement				
Responsable d'exploitation	Agent de maîtrise	C	T	TC
Chauffeur	Agent de maîtrise	C	T	TC
Chauffeur	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	C	T	TC
Chauffeur rippeur	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	C	NT	TC
Rippeur	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	T	TC
Rippeur	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	NT	TC
Gardien déchetterie	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	T	TC
Gardien déchetterie	C.A.E.		NT	26h semaine

Mme CAPPELLE souligne que les postes vacants pourront permettre aux agents de faire valoir un concours en cas de réussite.

Madame CAPPELLE s'interroge sur le grade de l'animatrice ORAC.

Madame ODIENNE Indique qu'une étude avait été menée en son temps pour le recrutement de l'animateur ORAC. Les missions attribuées à l'agent sont conformes à celles régulièrement confiées à un rédacteur.

**Le conseil communautaire valide le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus, à l'unanimité.**

*d) Modification de la durée hebdomadaire du contrat d'accompagnement à l'emploi en secrétariat*

Le renouvellement du contrat d'accompagnement à l'emploi occupé par Melle GALLOIS Jennifer (secrétariat) a été validé par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 22 décembre dernier.

Toutefois, les nouvelles dispositions concernant le Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'accompagnement à l'emploi nous permettent de disposer d'une aide de l'Etat, non plus à hauteur de 20 heures hebdomadaires mais de 26 heures.

Ainsi, le Bureau, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février a validé la modification de la durée hebdomadaire du CUI-CAE secrétariat, à compter du 15 février 2010.

Le Conseil de Communauté est informé que cela représente une charge supplémentaire pour la 2C2A de 50€ environ par mois (20h = charges 2C2A de 167€ ; 26h = charges 2C2A de 217€)

**Le conseil communautaire approuve la modification de la durée hebdomadaire du CAE en secrétariat, à l'unanimité.**

## **VI - HABITAT : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : Autorisation de signature des marchés Lot 1 et marché infructueux lot 2**

La procédure de consultation des entreprises réalisée dans le cadre du marché de travaux « Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage » a été lancée le 26 novembre 2009 et s'est achevée le mardi 22 décembre 2009 (date limite de remise des offres).

Le cahier des charges a été rédigé par le maître d'œuvre de la 2C2A, le bureau d'études AMODIAG.

Deux lots ont été constitués :

Lot 1 : VRD, espaces verts, terrassement

Lot 2 : Bâtiments modules sanitaires

L'estimation initiale et globale du marché est de 340 000 € HT (de l'ordre de 210 000 € HT pour le lot 1 et 127 000 € HT pour le lot 2).

Au terme de cette consultation, la commission d'appel d'offres, réunit le 20 janvier 2010 a procédé à l'analyse des offres.

LOT 1 :

Entreprises ayant déposées une offre : STP Vence, Eiffage, Eurovia, Champagne TP, Colas, Rongère.

Toutes les offres remises étaient supérieures à l'estimation du lot à l'exception de l'offre d'Eiffage.

Eiffage remet une offre à 187 844,76 € HT.

La CAO propose de retenir cette offre.

LOT 2 :

Entreprises ayant déposées une offre : Fiancoli et Agribat

Toutes les offres remises étaient supérieures à l'estimation du lot (plus de 20 %).

La CAO propose de rendre infructueux ce lot et de relancer une consultation.

Monsieur FORGET précise qu'il est possible de signer pour le 1<sup>er</sup> lot dès maintenant ou bien attendre d'avoir sélectionné l'entreprise pour le 2<sup>nd</sup> lot.

Monsieur LAHOTTE demande si les subventions seront plus élevées si lors de la 2<sup>ème</sup> consultation la remise des offres est identique à la première.

Monsieur SIGNORET lui répond par la négative puisque l'aide est forfaitaire.

Madame HAQUIN souligne qu'il est dommage que lors de la commission des travaux, les membres n'aient pas eu connaissance des résultats de cet appel d'offres.

Monsieur JC ETIENNE indique que la CAO avait bien eu lieu mais qu'il faut environ une semaine pour étudier les offres, c'est pourquoi la commission des travaux n'a pas eu cette information.

Monsieur SIGNORET approuve l'intervention de Monsieur ETIENNE mais souligne qu'effectivement il aurait pu être présenté un point d'information sur les candidatures reçues pour ces 2 lots lors de la commission Travaux.

**Le conseil communautaire accepte la signature des marchés avec l'entreprise Eiffage pour le lot 1, déclare infructueux le lot 2 et autorise le lancement d'une seconde consultation, à l'unanimité.**

## **VII - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

### **• Relais de services publics – validation du projet et du plan de financement**

Le Conseil de Communauté en date du 25 juin 2009 a validé le principe d'implanter deux relais de services publics sur le territoire communautaire, l'un à Vouziers, le second en itinérance dans les chefs lieux de canton.

Différents scénarii ont été étudiés par les services communautaires et la ville de Vouziers qui conduisent à proposer la création d'un RSP à Vouziers dans les locaux du Centre Polyvalent Rural (mise à disposition d'un bureau par la ville de Vouziers) et d'un RSP itinérant sur les cantons de Buzancy, Le Chesne, Grandpré, Machault et Monthois.

Monsieur MATHIAS fait lecture de la note de synthèse et indique que le plan de financement a été difficile à élaborer.

Madame HAQUIN et Monsieur COURVOISIER-CLEMENT souligne que lors du conseil communautaire du mois de juin 2009, il avait été indiqué que le budget serait équilibré et que la 2C2A mettait ces RSP en place uniquement pour un an afin de d'évaluer la nécessité de ces services et la fréquentation. Aujourd'hui, la 2C2A doit financer à hauteur de 24 000,00 € et s'engager sur 3 ans.

Monsieur SIGNORET approuve, précisant qu'un malentendu a eu lieu ; chacun sachant que l'Etat n'accorde jamais de financement au delà de 80 %.

M. SIGNORET souhaite que le service rendu sera efficace pour 6 à 8 000€ / an.

M. BOSCHAT demande si la communauté de communes a certitude d'obtenir le CPER appelé comme indiqué sur le plan de financement, notamment les 33 500€ en année 3.

Monsieur FORGET indique que les services de la 2C2A et ceux de la Préfecture ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer ce budget. Il indique que ce service fonctionne déjà très bien sur Vouziers mais qu'il reste à évaluer le RSP itinérant.

Madame CAPPELLE s'interroge sur le devenir des RSP au terme des 3 années, dans le cas d'un bilan positif.

Monsieur SIGNORET indique qu'un bilan sera nécessaire. Cependant, si les RSP fonctionnent, il n'y aurait pas de raison d'arrêter le service.

En terme de planning, Monsieur FORGET précise que l'ouverture des RSP est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2010. Le RSP de Vouziers sera ouvert chaque jour, représentant une amplitude de 24 heures. Le RSP mobile sera ouvert ½ journée par semaine dans chaque chef lieu de canton.

Le conseil communautaire VALIDE la création de deux RSP dans les conditions exposées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, autorise le recrutement de 2 animateurs en contrat aidé, à l'unanimité moins 7 abstentions.

## **VIII - ENVIRONNEMENT : Déchetteries modulables**

### **Planning d'ouvertures et autorisation de lancement d'appel d'offres :**

Monsieur FORGET indique que le planning annuel doit être validé par le conseil communautaire, soit 1 jour fixe par semaine et par canton et 1 samedi toutes les 5 semaines pour chaque canton, pour la période estivale. Pour la période hivernale, la fréquentation étant moins importante, une permanence tous les 15 jours serait suffisante.

**Acquisition d'un terrain pour la déchèterie du canton de Buzancy :** Dans le cadre de ses recherches de terrain pour implanter les déchèteries modulables sur les cantons de Buzancy, Le Chesne, Grandpré, Monthois, Machault, la 2C2A a sollicité le Conseil Général des Ardennes, propriétaire d'un terrain cadastré ZC 35 sur la commune de Thénorgues, d'une superficie de 3 500 m<sup>2</sup>.

Le Département propose à la 2C2A d'acquérir ce terrain au prix de 1 200€ + frais de notaire. Il convient que le Conseil de Communauté en délibère.

Monsieur JC ETIENNE indique que le seul terrain disponible sur Buzancy est situé sur la zone d'activités, où tous les aménagements nécessaires existent, contrairement à Thénorgues, où tout reste à faire. Il estime inadmissible

de ne pas installer une déchèterie sur une zone d'activités payée par tous. Il informe qu'une pétition des maires du canton est en cours.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT précise que cela fait 6 à 8 mois que la 2C2A et la commission travaillent sur ce dossier, qu'il est inadmissible d'arriver en conseil et de revenir sur la situation des terrains.

Monsieur SIGNORET approuve la remarque de Monsieur COURVOISIER-CLEMENT et ajoute que le terrain sur la zone d'activités représente un coût de 28 000,00 €.

Monsieur GUERIN précise que le terrain se situe à 1,5 km de Buzancy disposant de suffisamment de place pour stationner. Si la commune de Buzancy propose un terrain à un montant de identique, la 2C2A serait d'accord pour l'acquérir.

Monsieur JC ETIENNE répond qu'en dehors de la zone d'activités, la commune ne dispose pas de terrains, un PLU existant par ailleurs.

Monsieur FORGET indique que le coût d'aménagement pour le terrain situé à Thénorgues est identique à celui des autres sites. L'estimation par site est de 150 000,00 à 160 000,00 € par site. Il faut lancer l'appel d'offres pour avoir l'estimation financière.

Monsieur SIGNORET propose donc de voter afin de déterminer le choix du terrain et de mettre fin à un débat stérile.

Le conseil communautaire refuse d'implanter la déchèterie modulable sur la zone d'activités « Les Arches » à Buzancy, par 78 voix contre et 11 voix pour.

## XI - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT demande comment se passe la nouvelle organisation avec l'office de tourisme.

Monsieur FORGET indique que 6 agents travaillent avec le personnel de l'office de tourisme, plus 1 agent pour la gestion du budget. Il indique que le second comité de direction aura lieu la première quinzaine de mars. Il précise qu'il va falloir adopter la convention cadre et de moyens entre la 2C2A et l'office de tourisme.

Madame HAQUIN se pose des questions concernant l'enquête destinée aux commerçants et artisans du territoire. Elle pense que celui-ci ne va pas apporter beaucoup et demande comment cela va être dépouillé.

Monsieur FORGET explique qu'il s'agit d'un premier contact afin d'identifier leurs besoins et leur laisser un espace d'expression. A terme, l'idée est de créer un service de développement économique adapté aux besoins de notre territoire.

Monsieur ANCELME ajoute que c'est un diagnostic intéressant car il y a un contact direct avec les commerçants et artisans. Les informations que la communauté de communes obtient auprès de la CCI et autres services sont erronées. Il indique également que ce questionnaire émane d'une proposition de la commission Economie, validé par le Bureau mais qu'il est possible de le réétudier en commission pour l'approfondir. Aussi, il invite les membres concernés de l'assemblée à répondre cette enquête.

Monsieur SIGNORET précise que ce questionnaire obtient un véritable succès compte tenu du nombre de réponses.

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET remercie l'assemblée de sa présence et lève la séance à 22h15.

Fait à Vouziers, le 26 février 2010

Le Président,

Francis SIGNORET

Le Secrétaire de Séance,

Raoul MAS